

Manifeste

pour des
politiques

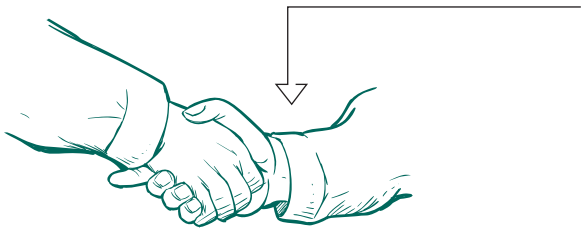
régionales

solidaires

et inclusives

Élections
régionales 2021





Faisons le pari d'une société ouverte à tous

Les régions possèdent de véritables leviers pour mieux prendre en considération les besoins et attentes des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels du secteur médico-social. Elles peuvent agir dans les champs de l'habitat, de l'emploi, de la formation, de l'aménagement du territoire, des transports, ainsi que pour l'allocation territoriale de fonds européens.

Aujourd'hui encore, les personnes en situation de handicap liée aux troubles du neurodéveloppement (trouble du développement intellectuel, trouble du spectre de l'autisme, trouble DYS, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), au polyhandicap ou au handicap psychique n'ont pas accès à la même vie que les autres citoyens.

Poursuivre le développement d'une société qui offre à chaque personne les mêmes droits est capital.

Dans ce contexte, les régions disposent d'une responsabilité particulière pour enclencher des dynamiques nouvelles. Des politiques régionales solidaires et inclusives vont permettre d'offrir à chaque individu une place, quelle que soient sa singularité et sa situation.

Agissons ensemble !

Afin de contribuer à l'essor d'une société plus solidaire et plus inclusive, nous vous invitons à mettre en œuvre les propositions suivantes :

- ① Garantir une politique du handicap coordonnée
- ② Créer les conditions d'une société accessible
- ③ Engager des actions pour les lycées, la formation et l'habitat
- ④ Soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap
- ⑤ Rendre les transports ouverts à tous

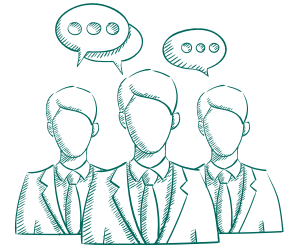


1

Garantir

une politique du handicap coordonnée

- Un élu « Handicap », interface privilégiée avec les différents services de la région
- Des publications, forums, et campagnes de sensibilisation sur le handicap
- Un soutien aux initiatives citoyennes et solidaires du champ du handicap



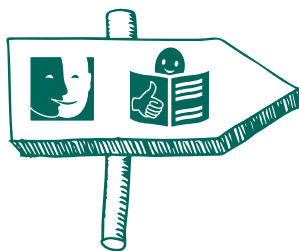
POUR AGIR

Comme d'autres régions, vous pouvez organiser des rassemblements avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le champ du handicap. Une occasion pour mettre en avant les actualités régionales en matière d'habitat, d'accompagnement vers l'emploi, d'accès à la culture, au tourisme, aux sports et aux loisirs.

2

Créer

les conditions d'une société accessible



- Un déploiement des symboles d'accessibilité S3A, incluant la formation des personnes accueillant du public au sein du conseil régional et des établissements qui dépendent de sa compétence
- Des formulaires, des informations et des campagnes en FALC (facile à lire et à comprendre)
- Un accès à la culture garanti pour les personnes en situation de handicap dans les événements subventionnés par la région



POUR AGIR

Comme d'autres régions, vous pouvez transcrire vos magazines en FALC pour rendre accessible le contenu de vos informations régionales aux personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de compréhension.

③ Engager des actions pour les lycées, la formation et l'habitat

- Des lycées et établissements scolaires accessibles pour tous les types de handicap, l'aménagement en leur sein d'espaces de répit et d'espaces dédiés aux interventions spécialisées, paramédicales ou éducatives
- La promotion de l'accès à l'apprentissage pour les personnes en situation de handicap dans tous les lieux de formation
- Des formations initiales et continues de sensibilisation au handicap au sein des écoles paramédicales, de travail social et médico-social
- Un déploiement de différentes solutions d'habitat répondant aux besoins des personnes en situation de handicap



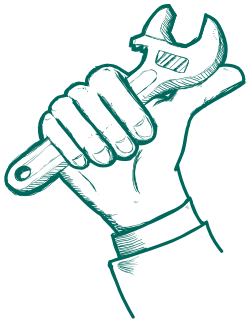
POUR AGIR

Comme d'autres régions, vous pouvez intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la haute autorité de santé (HAS) dédiées aux troubles neurodéveloppementaux, au polyhandicap et handicap psychique, dans les programmes de formation des écoles paramédicales, de travail social et médico-social.



Soutenir

l'emploi des personnes en situation de handicap



- Des formations qualifiantes pour les jeunes en situation de handicap
- L'atteinte, a minima, du taux légal de 6 % de personnes en situation de handicap dans l'effectif des agents régionaux
- Le recours par les services du conseil régional aux ESAT (établissements et services d'aide par le travail), ainsi qu'aux entreprises adaptées : services de sous-traitance, de mise à disposition individuelle ou collective
- Des appels d'offre réservés aux établissements de travail protégé
- Des ESAT et des entreprises adaptées intégrés aux manifestations ouvertes aux acteurs économiques du territoire
- Une sensibilisation des employeurs publics et privés de la région à l'emploi des personnes en situation de handicap



POUR AGIR

Comme d'autres régions, vous pouvez appuyer une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap avec un contrat d'aide au retour à l'emploi durable, ainsi qu'une labellisation des centres de formation qui répondent à des critères d'accueil pour les personnes en situation de handicap.



Rendre

les transports ouverts à tous

- Des agents formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap
- Une signalétique adaptée pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap
- Des trajets cohérents en lien avec les opérateurs de transport public



POUR AGIR

Comme d'autres régions, vous pouvez vous engager aux côtés des entreprises de transport pour développer l'accessibilité aux voyageurs en situation de handicap.

Glossaire



TROUBLES DU NEURODÉVELOPPEMENT

Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, structurent la mise en place des réseaux du cerveau impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales. Quand le fonctionnement d'un ou plusieurs de ces réseaux est altéré, certains troubles peuvent apparaître : troubles du langage, troubles des apprentissages, difficultés à communiquer ou à interagir avec l'entourage. Parmi ces troubles figurent le trouble du développement intellectuel, le trouble du spectre de l'autisme, les troubles DYS et le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

HANDICAP INTELLECTUEL OU TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL

Le handicap intellectuel est la conséquence d'un trouble du développement intellectuel. Les principales difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap intellectuel sont de se repérer, de communiquer et de comprendre les informations.

POLYHANDICAP

Le polyhandicap résulte d'un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive.

HANDICAP PSYCHIQUE

Le handicap psychique est la reconnaissance d'une limitation de la participation d'une personne à la vie sociale du fait de troubles psychiques graves qui perdurent et entraînent une gêne dans le quotidien.

HANDICAP COGNITIF

Le handicap cognitif entraîne un retentissement important sur la communication et les interactions sociales.

LOI DU 11 FÉVRIER 2005

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complète ou renforce certaines dispositions des lois précédentes relatives au handicap, et pose notamment un principe fort, celui de l'accès à tout pour tous.

CONVENTION DES NATIONS UNIES

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010 pose l'accessibilité comme l'un des principes généraux, au même titre que la dignité, la participation et l'intégration pleine et effective à la société, la non-discrimination et l'égalité des chances.

PICTOGRAMME S3A



L'Unapei a créé en 1998, le pictogramme S3A - symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité - afin d'inciter les établissements accueillant du public à prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap intellectuel en matière d'accessibilité. Ce symbole, apposé dans les lieux accueillant du public, garantit une meilleure information sur les services qu'elles peuvent y recevoir.

FALC (FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE)

La méthode, mise au point en 2009 au niveau européen, définit les règles pour rendre les informations écrites, électroniques et audiovisuelles accessibles aux personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif.

OBLIGATION D'EMPLOI

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, la France a fait le choix, sur le principe de la discrimination positive, d'imposer un quota d'intégration aux employeurs publics et privés en matière d'emploi. Les personnes en situation de handicap peuvent en bénéficier directement lorsqu'elles s'insèrent dans le milieu ordinaire ou indirectement lorsqu'elles travaillent en Esat ou entreprises adaptées.

ENTREPRISES ADAPTÉES

Unités économiques qui offrent une activité professionnelle adaptée aux possibilités des travailleurs en situation de handicap qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travailler supérieure aux travailleurs d'Esat.

ESAT (ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL)

Les missions des Esat vis-à-vis des personnes en situation de handicap sont d'offrir un soutien médico-social et éducatif, une activité à caractère professionnel et de favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.

À PROPOS DE L'UNAPEI

À l'Unapei, nous sommes 900 000 à nous battre au quotidien pour faire évoluer la société. Composée de familles, amis, personnes en situation de handicap, professionnels, aidants, bénévoles, l'Unapei œuvre depuis 60 ans, pour que les personnes avec déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique, du comportement, psychiques ou en situation de polyhandicap accèdent aux mêmes droits que tous leurs concitoyens. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes en situation de handicap.

Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale.

L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes en situation de handicap. Chaque année, 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié disposent de besoins d'accompagnement complexe.

www.unapei.org/